

Québec, le 31 mars 2026

Madame Elizabeth Parent
Porte-parole, chargée de projet
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques de la
Faune et des Parcs
elizabeth.parent@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne par la
route 125 – Question complémentaire – DQ14**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons
grandement recevoir les réponses d'ici le **2 avril 16h** prochain compte tenu de
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne par la route 125 – Question complémentaire – DQ14

1. L'initiateur prévoit déplacer le lit du cours d'eau CE13 selon un aménagement illustré dans l'étude d'impact qui présente un tracé rectiligne en majeure partie (PA3.1, p. 69 et 70). L'Organisme de bassins versants (OBV) L'Assomption propose certaines améliorations, notamment un tracé méandré, un profil permettant de ralentir l'écoulement et une bande riveraine d'un minimum de 10 m comprenant trois strates de végétation (DM12, p. 7 et 8).
 - a. Le MELCCFP considère-t-il les propositions de l'OBV appropriées et quels autres aménagements devraient être considérées par l'initiateur?
 - b. Quelles sont les exigences du Ministère en matière de déviation de cours d'eau et de restauration des fonctions écologiques?
2. Le ministère de la Santé et des Services sociaux mentionne divers facteurs qui feraient en sorte que les impacts sonores évalués dans l'étude d'impact seraient sous-estimés (DQ10.1, p. 17 et 18). Ces facteurs comprennent l'effet d'écran du boisé dans la situation existante, l'absence de modélisation des niveaux sonores avec le projet à une hauteur de 5 mètres pour certains bâtiments (dont l'école Pavillon des explorateurs) et les effets sur les niveaux sonores du retrait du boisé, de l'augmentation du trafic, des accélérations et décélérations et de la circulation de véhicules lourds.
 - Quelle est votre position à ce propos ?